

N°20-088- Avis d'autorisation d'occupation du domaine public - Grand Port Maritime du Havre



- Port du Havre -
Publié le 13 Octobre 2020

Publication(s)



AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
DU GRAND PORT MARITIME DU HAVRE

Le Directeur de ce service public, le Directeur du Grand Port Maritime du Havre, en vertu de sa compétence de police de l'occupation du domaine public, a autorisé l'occupation temporaire du domaine public, à savoir la surface de l'occupation, et des travaux de construction et d'entretien des ouvrages.

La réalisation de cette occupation est soumise à l'obtention préalable d'une autorisation d'occupation du domaine public, en vertu de la loi n° 83-633 du 26 juillet 1983 relative à la décentralisation, et de la loi n° 2010-1616 du 22 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales.

Le titulaire de cette occupation doit respecter les conditions de réalisation de l'occupation.

Il est demandé au candidat de soumettre, en annexes, avec demande de consultation de la commission, un dossier de demande de consultation de la commission, en vertu de la loi n° 2010-1616 du 22 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales.

Le dossier de demande de consultation de la commission doit être déposé au service de consultation de la commission, en vertu de la loi n° 2010-1616 du 22 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales.

Grand Port Maritime du Havre
10000 Le Havre - France
Tél : 02 35 54 43 43 - www.gpmh.com

N°20-087- Avis d'autorisation d'occupation du domaine public - Grand Port Maritime du Havre

PDF - 526.8 KO

 TÉLÉCHARGER